



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant [ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CHALONS-EN-CHAMPAGNE
SAID SEZANNE
7 RUE DES RECOLLETS
51122 SEZANNE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 08 08 476 095 000
Déclarant 2 (C) : 15 58 678 970 198
Référence de l'avis : 22 51 A080221 03
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

202 RUE DU FBG ST AIGNAN

51230 FERE CHAMPENOISE

Numéro FIP : 510 22 22 1133417789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 08/07/2022
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 51003

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)
SIP CHALONS-EN-CHAMPAGNE
SAID SEZANNE
7 RUE DES RECOLLETS
BOITE POSTALE 87
51122 SEZANNE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

POUCINEAU LOIC
OU POUCINEAU EDITH
202 RUE DU FBG ST AIGNAN
51230 FERE CHAMPENOISE

Somme qui vous est remboursée

102,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2021.

**Vous serez remboursé par virement le 21/07/2022
sur le compte bancaire suivant :**

FR81 2004 1010 020X XXXX XXX2 387
Identifiant de la banque : PSSTFRPPCHA
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 36 749
Nombre de parts : 3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2022

N°fiscal : 08 08 476 095 000

Impôt sur les revenus de 2021

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : POUCINEAU

Déclarant 2 - Nom de naissance : DECES

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M		1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				3,00
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 33392	Déclar. 2 7174	Enfant(1) 160
Heures supplémentaires non exonérées.....		0		
Total des salaires et assimilés ²		33392	7174	160
Déduction 10% ou frais réels.....	- 5700	-	717	
Déduction minimale.....				- 160
Salaires, pensions, rentes nets.....	27692		6457	0
Revenu brut global.....				34149
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰				
Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶ ...				
Total des charges déduites ¹¹.....		Montant déclaré 2400	Montant retenu 2400	- 2400
Revenu imposable.....				31749
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				118
Décote.....				- 118
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵				
Dons aux associations cultuelles.....	10		Montant retenu 10	0
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2		2	
Montant de la réduction d'impôt.....				0
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 0
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :				0
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :				- 102
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....				- 102

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

102

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵

36749

Revenus exonérés

Heures supplémentaires.....
Heures supplémentaires.....

Déclarées
Nettes

Déclar. 1

5000
5000

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Plafond total de 2020.....

Déclar. 1

16062

Déclar. 2

16062

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

3973

3973

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 4052

+ 4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2022.....

= 16253

= 16253

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2022

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
[impots.gouv.fr/verifavis](https://www.impots.gouv.fr/verifavis)



2D-DOC

POUCINEAU LOIC
POUCINEAU EDITH
202 RUE DU Fbg ST AIGNAN
51230 FERE CHAMPENOISE

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 0808476095000
Déclarant 2 (C) : 1558678970198

Référence du document : 23 B5 7401468 54

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

202 RUE DU Fbg ST AIGNAN
51230 FERE CHAMPENOISE

Numéro FIP 510 22 22 1133417789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 14/05/2023

Somme qui vous est remboursée

12,00 €

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.
Vous serez remboursé à l'été 2023.**

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
[impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 38 821
Nombre de parts : 3.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

Détail des revenus		Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Salaires.....		30186	8248	262	
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0	0	262	
Total des salaires et assimilés ²		30186	8248	262	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 4305	- 825	- 262	
Déduction minimale.....				- 262	
Salaires, pensions, rentes nets.....		25881	7423	0	33304
Revenus perçus par le foyer fiscal					
Base de la régularisation du prélèvement libératoire déclarée.....		142	Retenue	142	
Revenu brut global.....					33304
CSG déductible.....					- 0
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰					
Pension alimentaire versée à enfants majeurs ¹⁶					
Total des charges déduites ¹¹.....					- 2400
Revenu imposable.....					30904
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					0
REDUCTIONS D'IMPÔT ¹⁵					
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		2	2		
Montant de la réduction d'impôt.....					0
Total des réductions d'impôt ²⁰.....					- 0
Impôt total avant crédits d'impôt.....					0
CREDITS D'IMPÔT, IMPUTATIONS					
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....		1		1	
Trop versé prélèvement libératoire.....				11	- 11
IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					- 12
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2022 :					
IMPÔT SUR LE REVENU					
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :					- 12
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT					
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE					

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE			PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES		
M		1				1		3.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....

12

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

38821

Informations indiquées pour mémoire

Montant des revenus soumis aux prélèvements libératoires.....

142

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹.....

5

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....

5

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....

Déclarés
Nets

Déclar. 1

Déclar. 2

7500
7500

306
275

Heures supplémentaires et jours RTT.....

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....

Déclar. 1
16253

Déclar. 2
16253

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

4052

4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....

= 16394

= 16394